



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

Rouen, le vendredi 15 mars 2024

| Eau |

## **Le Comité départemental de l'eau poursuit son défi collectif**

**Ce jour, le Comité départemental de l'eau (CDE) s'est réuni pour la seconde fois, à l'Hôtel du Département de la Seine-Maritime, afin de partager l'état des lieux actuel relatif à la quantité et à la qualité de l'eau dans le département. Co-présidé par Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, et Jean-Benoît Albertini, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, ce comité a été installé le 25 mai dernier. Il rassemble plus de 145 acteurs du domaine de l'eau.**

Le Comité départemental de l'eau a pour ambition de faire un état des lieux régulier sur les différents enjeux (état de la ressource, usages et prélèvements, pollutions, impact du changement climatique...), de fixer les orientations stratégiques et le programme d'actions, permettant de renforcer la connaissance, d'assurer la disponibilité et la protection de la ressource et d'anticiper les crises. Outre les représentants des collectivités, il associe les usagers (industriels, agriculteurs, consommateurs) avec les chambres consulaires et les associations représentatives.

La préservation de l'eau est un enjeu majeur pour le territoire. En Seine-Maritime, 100 % de l'eau potable est prélevée dans les nappes d'eau souterraines. Ces nappes subissent de fortes pressions (pollutions, prélèvements) et risquent d'être confrontées, dans un futur proche, au même stress hydrique que celui que connaissent les territoires du sud de la France.

Par la voix des acteurs eux-mêmes, ce second Comité départemental de l'eau était l'occasion de mettre en lumière des actions réalisées à différents niveaux (protection de la ressource, économies d'eau, recherche et développement...), par les acteurs agricoles, industriels, les collectivités...

Le Département y a présenté l'évolution de sa politique de l'eau votée en décembre dernier et les perspectives de concertation en lien avec l'étude de définition d'un plan départemental de l'eau. Ce Comité est également l'occasion d'aborder les démarches et les réflexions d'actualités autour de l'urbanisme et de l'utilisation d'eaux non conventionnelles (réutilisation des eaux traitées des stations d'épuration, eaux grises telles que les eaux provenant de puits, lave-vaisselle, ou eaux sanitaires, eaux de processus industriel...).

## Un travail déjà bien concret

Grâce au Comité départemental de l'eau, le travail partenarial s'enrichit et se développe autour de plusieurs comités et groupes de travail dédiés aux enjeux : eau potable et protection de la ressource, gestion de la ressource en eau, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, cours d'eau et zones humides.

Ces instances sont pilotées par les services de l'État ou du Département et permettent la construction d'une stratégie collective, le partage d'informations et l'accompagnement des structures compétentes. Certains de ces comités associent les acteurs et usagers de l'eau.

Depuis le dernier Comité départemental de l'eau, plusieurs actions ont été menées :

- **L'élaboration d'une charte d'engagement entre la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime et le Préfet** pour la protection des captages d'alimentation en eau potable sensibles aux pollutions diffuses. Cette charte vise à améliorer la concertation et la coopération entre les différents acteurs de la protection de la ressource en eau, favoriser l'adhésion des agriculteurs et de l'ensemble de la filière agricole (prescripteurs, collecteurs...) aux programmes d'actions et reconnaître et informer sur les efforts mis en œuvre par la profession agricole ;
- **Le lancement de l'étude de définition du Plan départemental de l'eau ;**
- **Et la mise en place d'un réseau des animateurs** en charge de la problématique eau pluviale dans les territoires.

## Point de situation sur la qualité...

La fragilité de la ressource, vis-à-vis des pollutions diffuses et phénomènes de turbidité, est récurrente et persistante dans le département.

Le risque de turbidité dans l'eau est une problématique historique dans le département qui a nécessité de nombreux investissements pour fiabiliser l'alimentation en eau potable des multiples secteurs concernés (stations de traitement, interconnexions, abandon ressources, mesures préventives pour limiter les ruissellements ...). Quelques secteurs (7 collectivités) demeurent toutefois potentiellement concernés par des risques d'épisodes de turbidité, soit 32 000 habitants.

Plus de 300 pesticides ou métabolites sont recherchés dans le cadre du suivi sanitaire de l'eau potable. La liste évolue régulièrement dans une logique d'adaptation aux connaissances sur les polluants et leurs impacts. Ainsi, depuis l'introduction au contrôle sanitaire en 2022/2023 de nouvelles molécules, métabolites de deux pesticides (chloridazone et chlorothalonil), les situations de non-conformité sont massivement rencontrées dans le département (plus de 80 % de la population au 1/3/2024). Elles n'imposent pas actuellement de restriction de consommation mais font l'objet de dérogations avec obligation pour les collectivités de définir un plan d'action comprenant des mesures curatives et préventives.

Cette situation nous rappelle la sensibilité de la ressource en eau et incite à poursuivre et renforcer les démarches préventives engagées.

## ...et la quantité de l'eau

Les années 2022-2023 n'ont pas permis une recharge importante des nappes. En 2023, deux zones ont fait l'objet de restrictions (alerte) : Andelle et Epte. Les pluies de cet hiver, quant à elles, rechargent massivement les nappes et permettent d'envisager les mois à venir plus sereinement.

Toutefois, cette situation ne doit pas occulter la nécessaire anticipation des futurs problèmes de disponibilité en eau en lien avec le dérèglement climatique. La distribution d'une eau potable relève donc, plus que jamais, d'un défi collectif.

### Les prochaines échéances

Cette année 2024 va être marquée par plusieurs temps forts :

- réunion du premier comité de pilotage **assainissement**, ouvert aux structures compétentes ;
- rencontres techniques dédiées aux diagnostics permanents des systèmes d'**assainissement** ;
- mise en place d'ateliers d'échanges en matière **d'eau potable et de protection de la ressource**, avec les structures compétentes dans le cadre de l'étude de définition d'un plan départemental de l'eau ;
- rencontres techniques dédiées à la **gestion des eaux pluviales**.

Le prochain Comité départemental de l'eau se réunira fin 2024.

### Contacts presse :

Service régional et départemental de la communication interministérielle – 02 32 76 50 14  
[pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

Conseil départemental de la Seine-Maritime – Camille ROUSÉE – 06 58 56 52 39  
[camille.rousee@seinemaritime.fr](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr)